

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE MONT-SAXONNEX

ARRETE MUNICIPAL PERMANENT N° 2026-P06
Portant délégation de fonction à M MELIAND Bruno – 3^{ème} adjoint

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MONT-SAXONNEX

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2122-18;

Vu le procès-verbal de l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2026,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026, fixant à quatre le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M MELIAND Bruno en qualité de 3^{ème} adjoint au maire, en date du 20 mars 2026, ainsi que la délibération du conseil municipal s'y rapportant,

Considérant la nécessité de fixer la liste des délégations conférées aux adjoints,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} A compter du 30 mars 2026, il est donné délégation de fonction à M MELIAND Bruno, 3^{ème} adjoint au maire, pour prendre les décisions, signer les actes, arrêtés et correspondances courantes dans les domaines suivants :

- **Finances et Budget** : préparation et suivi des budgets et des marchés publics ; ordonnancement des dépenses et des recettes ; recherche et suivi des financements externes ; suivi des emprunts, des analyses financières et des relations avec le service de gestion comptable,
- **Tourisme, Economie locale et Promotion du village** : (en cohérence et en lien avec les compétences transférées à la 2CCAM), proposer, mettre en œuvre et suivre la politique touristique de la commune (développement de l'offre touristique, valorisation du patrimoine naturel et bâti) pour développer l'attractivité du village ; coordonner la promotion des activités touristique, en s'appuyant sur la commission communication et numérique et l'office du tourisme intercommunal ; animer les relations avec les acteurs économiques locaux, les acteurs du tourisme, et de l'hébergement (professionnels, associations, office de tourisme, communauté de communes) ; évaluer l'impact économique du tourisme (fréquentation, retombées financières) et proposer des actions pour un tourisme 4 saisons, tout en respectant l'environnement ; mettre en place et assurer la promotion d'un label « Mont-Saxonnex »,
- **Administration générale** : légalisation des signatures, authentification des copies et signature des actes notariés en cas d'absence du maire

ARTICLE 2 : Le secrétaire de mairie est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé, et dont une ampliation sera transmise à monsieur le sous-préfet de Bonneville.

Fait à Mont-Saxonnex, le 30 mars 2026.

Notifié le :

Bruno MELIAND

30/03/2026



Pascal PROVOST
Maire de Mont-Saxonnex
